

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer à la lettre : « b », les mots : « premier alinéa »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.